

Création de Zones de Mouillages Organisés (ZMO) sur le littoral des communes de Saint Pierre et du Carbet

Dossier d'Autorisation Environnementale Unique – Résumé non technique

SUEZ Consulting

SAFEGE
1 Zone Artisanale de Manhity
Immeuble Grémeau
97232 LE LAMENTIN

Direction France Sud Outre-Mer

SAFEGE SAS - SIÈGE SOCIAL
Parc de l'Île - 15/27 rue du Port
92022 NANTERRE CEDEX
www.safege.com

Version : indA

Date : 25/01/21

Auteur : WECH Pauline

Visa : BONTE Benoit

Numéro du projet : 17MAG136

Intitulé du projet : Création de Zones de Mouillages Organisés (ZMO) sur le littoral des communes de Saint Pierre et du Carbet

Intitulé du document : Dossier d'Autorisation Environnementale Unique – Résumé non technique
--

Version	Rédacteur NOM / Prénom	Vérificateur NOM / Prénom	Date d'envoi JJ/MM/AA	COMMENTAIRES Documents de référence / Description des modifications essentielles
indA	CHEREAU Edouard	COLOMBIER Cédric LE LAN Célia	31/05/2018	Version initiale
V2	WECH Pauline	BONTE Benoit	25/01/2021	Mise à jour pour le Dossier d'Enquête Publique, suite à la mise à jour du DAEU complétée avec les réponses aux remarques de la DEAL

Tables des illustrations

Figure 1 : Zone d'étude du projet de création de Zones de Mouillage	6
Figure 2 : Localisation du projet (Source : Géoportail).....	9
Figure 3 : Zones de mouillage – Quartier du Fort – Partie 1 : Aménagements en mer (source : SAFEGE).....	10
Figure 4 : Zones de mouillage – Quartier du Fort – Partie 2 : Aménagements à terre (source : SAFEGE).....	11
Figure 5 : Zones de mouillage – Poudrière et le Mouillage (source : SAFEGE)	12
Figure 6 : Zones de mouillage – Grande-Anse et le Coin (source : SAFEGE)	13

1 PREAMBULE

1.1 Synthèse du projet

Une zone de mouillages est une zone géographique destinée à recevoir les navires en stationnement, soit sur un mouillage, soit sur ancre.

Les zones de mouillages organisés (ZMO) ou les zones de mouillages et d'équipements légers (ZMEL) permettent d'organiser l'accueil des navires avec des équipements plus légers que les ports dans des conditions respectueuses des impératifs de sécurité des personnes et des biens, de salubrité et de protection de l'environnement. Elles permettent de percevoir des usagers une redevance pour services rendus.

Dans le cadre de la création de la zone d'attractivité majeure du Grand Saint-Pierre, le projet initié par la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Martinique (CCIM) portant sur la réalisation d'une étude de faisabilité en vue de créer des zones de mouillages organisés (ZMO) a été retenu. Ce dossier est désormais suivi et piloté par la Communauté d'Agglomération Pays Nord de la Martinique (CAP Nord).

Cette étude, réalisée par SAFEGE en Avril 2014 a permis de définir la faisabilité de ces zones de mouillages, dont l'implantation a été retenue sur cinq sites dans deux communes : Saint-Pierre et le Carbet.

Les zones de mouillages organisés (ZMO) peuvent apporter une réponse pertinente et efficace à plusieurs enjeux et problématiques rencontrés sur la côte Nord Caraïbe :

- Enjeux environnementaux (protection des fonds marins, qualité de l'eau, etc.) ;
- Enjeux économiques (tourisme, commerce, etc.) ;
- Organisation des usages de la mer et du littoral ;
- Développement de la faune piscicole et de la pêche professionnelle ;
- Réponse à un besoin des plaisanciers ;
- Protection et valorisation du patrimoine culturel et du paysage.

Le projet de développer des Zones de Mouillages Organisés traduit la volonté d'affirmer l'espace littoral comme l'un des supports majeurs d'expression des fonctions touristiques de la côte Nord Caraïbe susceptible de lui conférer une dimension touristique, vecteur d'une dynamisation économique nouvelle.



Ce qu'il faut retenir...

Le présent projet vise l'aménagement de **cinq zones** de mouillages organisés sur les communes de **Saint-Pierre** et Le **Carbet**. Ces aménagements comprennent :

- L'installation de **corps morts** et de **bouées en mer** pour l'amarrage des bateaux de plaisance, **206 mouillages** seront répartis sur les cinq sites ;
- L'implantation d'**aménagement légers à terre** (ex : blocs sanitaires) au droit de chacune des cinq zones ;
- La création d'infrastructures à terre sur la commune de **Saint-Pierre** afin d'accueillir notamment une **capitainerie**, un **ponton d'avitaillement** et une **cale de mise à l'eau**.

1.2 Cadrage réglementaire du projet

Le projet d'aménagement de Zones de Mouillages Organisés est soumis, au titre du Code de l'Environnement, à plusieurs réglementations :

- À **Évaluation Environnementale** (étude d'impact) ;
- À **Autorisation au titre de la Loi sur l'Eau** (IOTA) ;

A compter du **1^{er} juillet 2017** et en application des dispositions de l'ordonnance n° 2017-80 et des décrets n° 2017-81 et n° 2017-82 du 26 janvier 2017, ce projet relève de la procédure de **l'Autorisation Environnementale Unique** (AEU), qui permet de regrouper les dossiers de demande relatifs aux réglementations précitées en **un seul et même dossier**.

Le présent document constitue le Résumé non Technique du Dossier d'Autorisation Environnementale Unique du projet et sera soumis à Enquête Publique.



A noter

*Le projet est également concerné par d'autres demandes d'autorisation au titre du Code de l'Urbanisme et du Code de la Propriété des Personnes Publiques. **Ces demandes ne font pas l'objet du présent dossier et seront instruites indépendamment.***

2 PRESENTATION DU PROJET – RESUME NON TECHNIQUE

2.1 Porteur du projet

Le présent projet est porté par la **Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique** (CAP Nord Martinique)

Raison sociale :	<i>CAP Nord (Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique)</i>
Forme juridique :	EPCI
Capital :	-
Numéro SIRET	20004178800015
Code APE	<i>Administration publique générale (8411Z)</i>
Représentant	<i>M. le Président de CAP Nord</i>
Adresse du siège social	39 Lotissement La Marie 97225 LE MARIGOT

2.2 Justification du projet

Dans le cadre de la création de la zone d'attractivité majeure du Grand Saint-Pierre, le projet initié par la CCIM et désormais porté par CAP Nord Martinique portant sur la réalisation d'une étude de faisabilité en vue de créer des zones de mouillages organisés (ZMO) a été retenu. Le cahier des charges prévoit la prise en compte de l'ensemble des activités pratiquées dans ces espaces littoraux et des contraintes liées au Schéma de Mise en Valeur de La Mer (SMVM) ainsi qu'à la capacité environnementale des sites par la définition du nombre de mouillages.

L'objectif de l'étude, lancée par la CCIM et confiée à SAFEGE en 2013, était de définir la faisabilité technique, réglementaire et financière de zones de mouillages sur la côte Nord Caraïbe de la Martinique, entre Case Pilote et le Prêcheur.

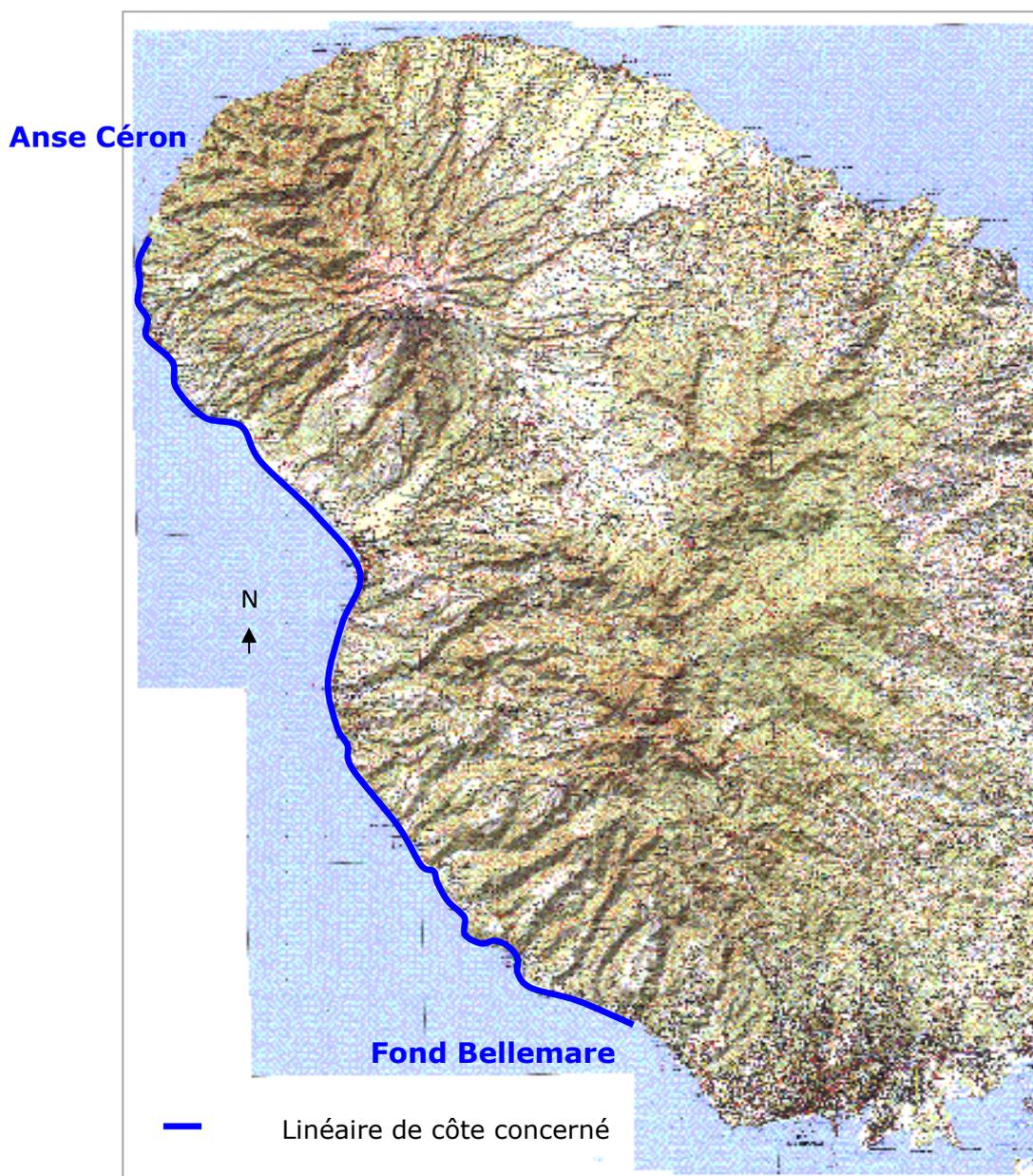


Figure 1 : Zone d'étude du projet de création de Zones de Mouillage

L'étude se décomposait en trois phases :

- **Phase 1** : lancement de la mission,

- **Phase 2** : diagnostic de l'existant et concertation de l'ensemble des acteurs concernés. Cette phase a pris en compte les éléments suivants :
 - Les contraintes physiques (bathymétrie, substrat, agitation du plan d'eau et exposition aux vents, hydrographie) ;
 - L'environnement naturel (biocénose, patrimoine naturel remarquable) ;
 - Les données urbanistiques (accessibilité des sites, projets des communes)
 - Les activités et usages liés au littoral (pêche, activités touristiques et récréatives, activités de transport)

Dans un souci de concertation, douze réunions ont été organisés avec :

- Les associations de pêche et pêcheurs de l'ensemble des communes du territoire d'étude,
- Les communes,
- Les professionnels de la mer autres que pêcheurs: clubs de plongée, sorties en mer, jets skis, aviron, ...
- La chargée de projet du Grand Saint-Pierre,
- L'Agence des 50 Pas,
- L'association de plaisanciers de Grande Anse,
- Le Yacht Club de Martinique.

D'autres acteurs ont également été contactés par téléphone et emails :

- Carriers ;
- Transporteurs de passagers ;
- Association des yoles ronde.

A l'issue de la phase de diagnostic, le Comité de Pilotage¹ a retenu huit sites potentiels (sur 24) pour l'implantation de zones de mouillage :

- La Charmeuse - Prêcheur
- Quartier du Fort - Baie de Saint-Pierre
- Poudrière - Baie de Saint-Pierre
- Le Mouillage - Baie de Saint-Pierre
- Grande Anse – Le Carbet
- Le Coin– Le Carbet
- L'Autre Bord - Bellefontaine

¹ Le Comité de pilotage comprenait : les représentants des territoires concernés (Conseil Régional, CCNM, les 5 communes concernées), les représentants des services de l'Etat (Direction de la Mer, Délégation à l'Aménagement du Territoire, DRAC, DEAL, Conservatoire du littoral), les représentants des pêcheurs (Comité Régional des Pêches, associations de marins pêcheurs, le CMEM), la CCIM, SAFEGE.

Vétiver – Case-Pilote

- **Phase 3** : étude de faisabilité technique, fonctionnelle et d'exploitation des ZMO sur les huit sites retenus, ayant amené à la définition du présent projet.

La réalisation de Zones de Mouillages Organisés permet de mettre en place un certain nombre d'équipements pouvant satisfaire de nombreuses attentes des usagers et notamment :

- Pouvoir disposer d'une capitainerie ou d'un lieu assurant : les informations météorologiques, les informations sur les Avis Urgents aux Navigateurs (Avurnav), la possibilité d'effectuer les formalités de douanes ;
- Pouvoir disposer de sanitaires ;
- Pouvoir assurer l'avitaillement en eau et carburant ;
- Pouvoir disposer d'une zone de mise à l'eau ;
- Pouvoir disposer d'un point de dépôt des déchets avec tri collectif ;
- Une information claire sur les commodités du lieu, services, commerces, etc... ;
- Pouvoir procéder à la vidange de ses cuves à eaux noires ;
- Pouvoir effectuer son avitaillement en vivre à proximité à défaut se faire livrer ;
- Pouvoir disposer de connexion internet : WIFI, cyber café, etc... ;
- Pouvoir disposer de détente : bars restaurants, etc... ;
- Pouvoir faire du shopping selon son pouvoir d'achat ;
- Pouvoir utiliser le lieu comme base de départ pour des visites de découverte de la Martinique.

2.3 Localisation du projet

Le projet d'aménagement de Zones de Mouillages (ZMO) se situe dans le département de la Martinique (972) sur les communes de Saint-Pierre et Le Carbet, dans la partie Nord-Ouest de l'île. Le projet comprend :

- Trois zones de mouillages sur la commune de Saint-Pierre :
 - Une zone de mouillage et d'infrastructure à terre sur le site « Quartier du Fort » ;
 - Une zone de mouillage sur le site « Poudrière » ;
 - Une zone de mouillage sur le site « Le Mouillage » ;
- Deux zones de mouillages sur la commune du Carbet :
 - Une zone de mouillage sur le site « Grande Anse » ;
 - Une zone de mouillage sur le site « Le Coin ».

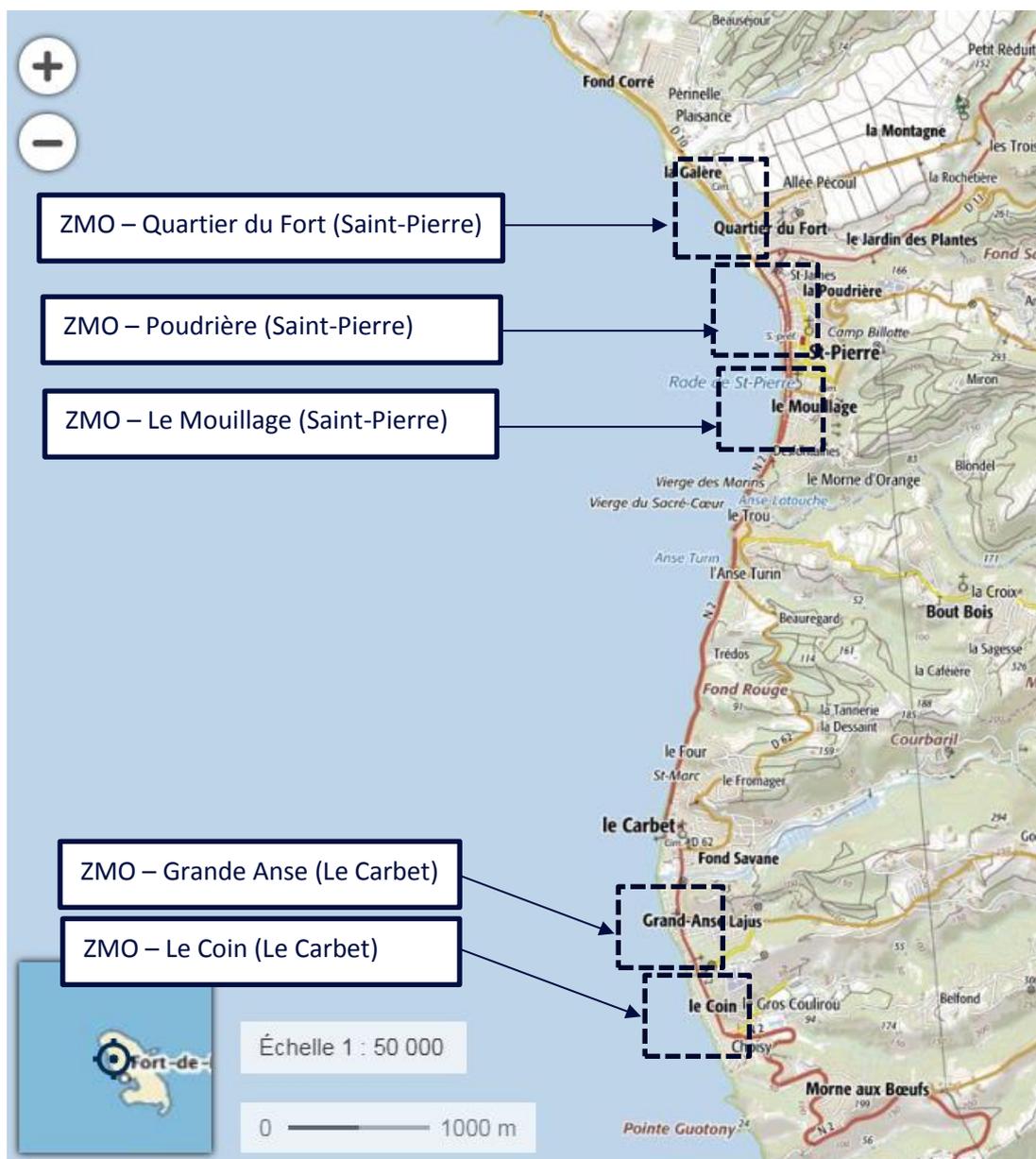


Figure 2 : Localisation du projet (Source : Géoportail)

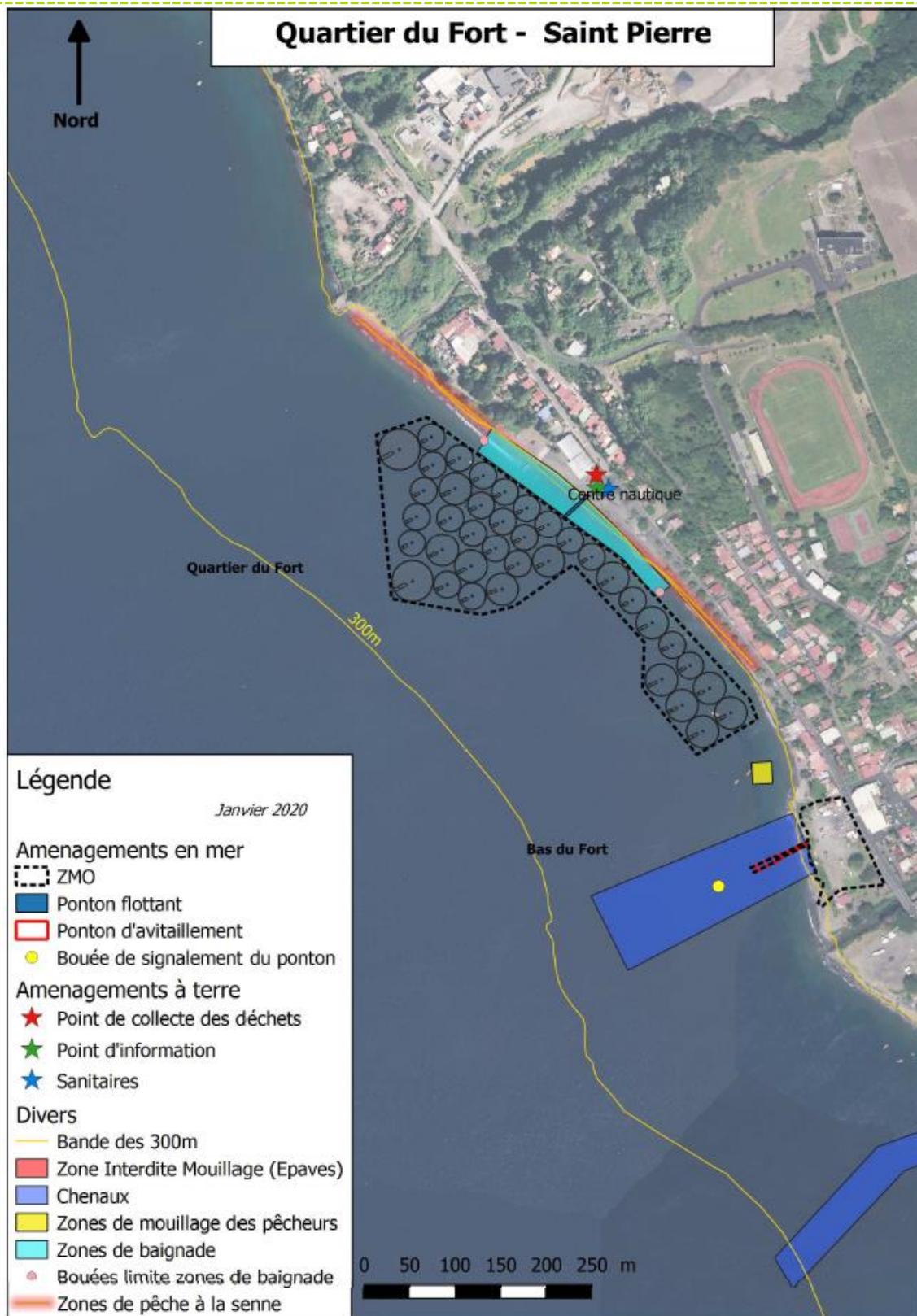


Figure 3 : Zones de mouillage – Quartier du Fort – Partie 1 : Aménagements en mer (source : SAFEGE)

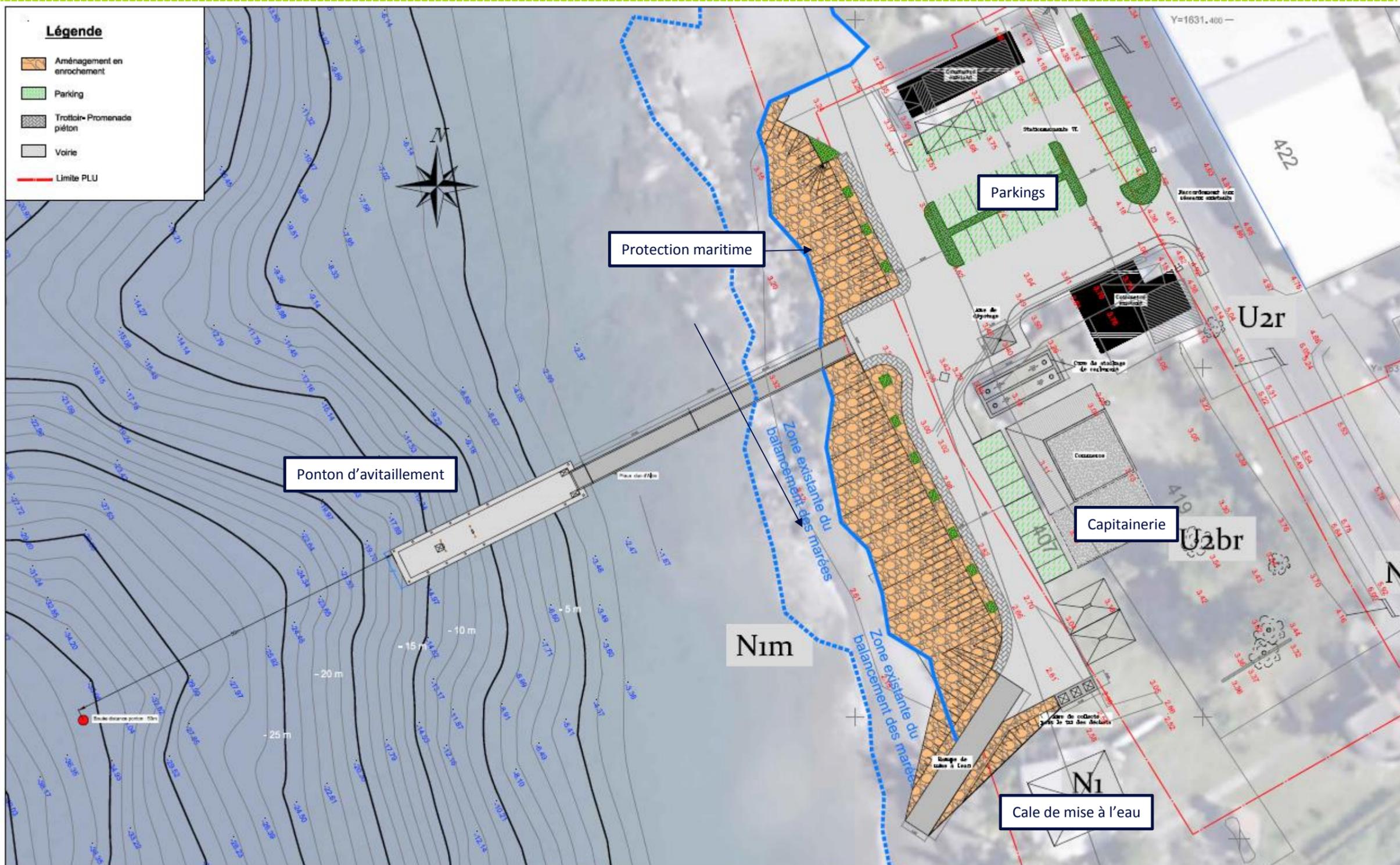


Figure 4 : Zones de mouillage – Quartier du Fort – Partie 2 : Aménagements à terre (source : SAFEGE)

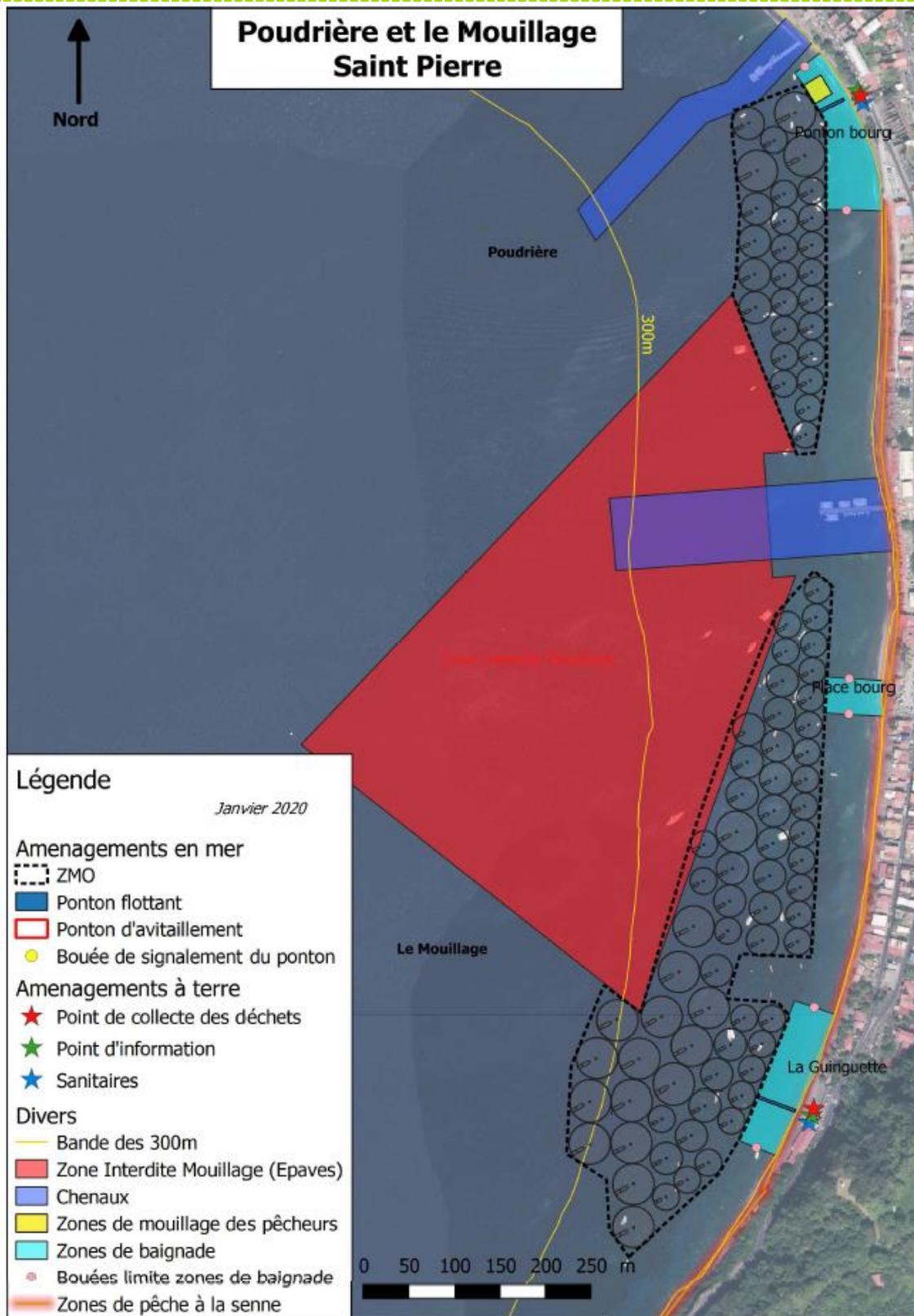


Figure 5 : Zones de mouillage – Poudrière et le Mouillage (source : SAFEGE)

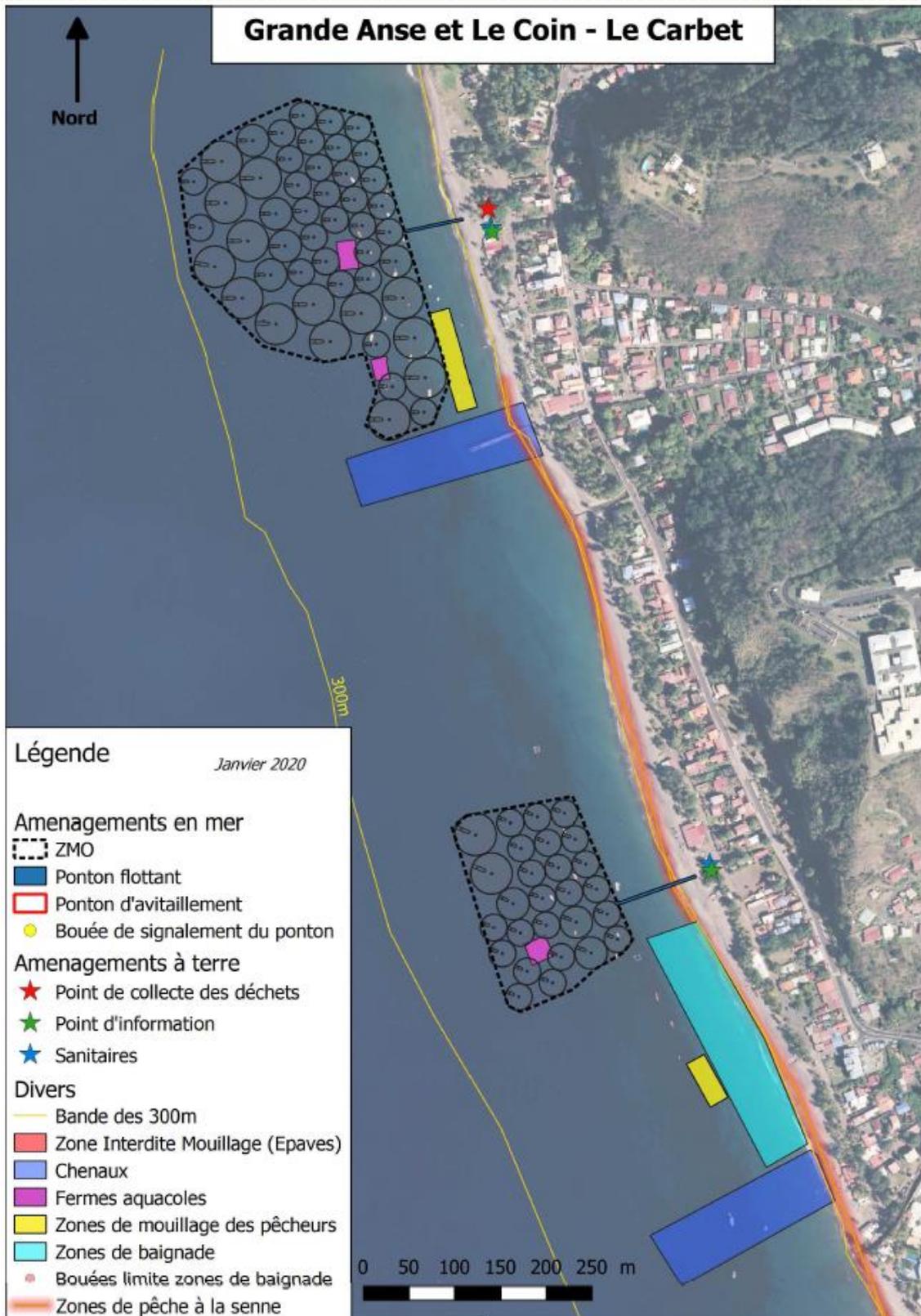


Figure 6 : Zones de mouillage – Grande-Anse et le Coin (source : SAFEGE)

2.4 Description du projet

Le projet consiste en la réalisation de 206 postes d'amarrages pour des bateaux de différentes tailles (de 12 à 18 m) répartis sur 5 sites dans deux communes : Saint-Pierre et le Carbet.

- Trois sites de mouillages à Saint Pierre :
 - Quartier du Fort : 42 mouillages ;
 - Quartier Poudrière : 35 mouillages ;
 - Quartier Le Mouillage : 53 mouillages.
- Deux sites sur la commune du Carbet ;
 - Quartier Grande Anse : 49 mouillages ;
 - Quartier Le Coin : 27 mouillages.

La technique de mouillage retenue est l'affourchage. L'ancrage des bouées se fera via des corps morts ou des ancres à vis et les lignes de mouillage seront équipées d'une bouée intermédiaire pour éviter tout frottement de la chaîne sur le fond marin. Les mouillages seront réalisés selon une démarche d'éco-conception afin de les valoriser écologiquement.

Des pontons flottants modulables pouvant être retirés en cas de conditions climatiques extrêmes seront mis en place au droit de chaque site pour permettre le débarquement des annexes.

Un ponton fixe pour l'avitaillement en carburant sera mis en place au Quartier du Fort, à Saint-Pierre.

Le projet prévoit également l'implantation d'équipements à terre afin de fournir un service complet pour les usagers. On notera ainsi la mise en place :

- D'une capitainerie, d'un ponton d'avitaillement et d'une cale de mise à l'eau sur la commune de Saint-Pierre (Quartier du Fort) et d'un local technique et d'une zone de mise à l'eau (géotextile souple) à Grande Anse, sur la commune du Carbet ;
- De blocs sanitaires (WC / douche), de points de collecte des déchets et de points d'information au droit des différents mouillages.

L'opération sera réalisée en trois phases :

- **Phase 1** : Aménagement des zones de mouillages et des équipements légers à terre sur la commune de Saint-Pierre, avec aménagement d'une capitainerie provisoire à côté du bâtiment de la Guinguette (à l'entrée de Saint-Pierre – site « le Mouillage ») ;
- **Phase 2** : Aménagement du terre-plein du Quartier du Fort (Saint-Pierre) avec la création de la capitainerie définitive ;
- **Phase 3** : Aménagement des zones de mouillages et des équipements légers à terre sur la commune du Carbet ;

La phase 3 pourra être réalisée simultanément à la phase 2.

La durée des travaux en mer peut être évaluée à environ 1 à 2 mois d'intervention en mer par site de ZMO, soit une durée totale de 5 à 10 mois pour les phases 1 et 3. En parallèle, il sera réalisé l'installation des équipements légers à terre (sanitaires, points déchets et points d'information) et le raccordement aux réseaux existants. La durée des travaux pour la phase 2 peut être évaluée à environ 6 à 10 mois.

Le coût total des travaux (Phases 1 à 3) est estimé à environ 6 millions d'euros HT.

Un suivi des équipements et de leurs incidences sur l'environnement sera réalisé, il sera mis en place :

○ **En phase travaux :**

- Un suivi environnemental des chantiers par un assistant au Maitre d'Ouvrage spécialisé dans la protection de l'environnement.
- Un accompagnement de la pose des corps morts par scaphandrier avec relevé photo/vidéo avant-après travaux. Ce suivi permettra d'ajuster ponctuellement la pose des corps-morts pour éviter d'éventuelles zones plus sensibles écologiquement et de permettre de suivre l'incidence précise des travaux sur les écosystèmes benthiques.

○ **En phase d'exploitation :**

- Un suivi du processus de colonisation des équipements éco-conçus une fois par an les cinq premières années puis une fois tous les cinq ans. Ce suivi permettra d'évaluer l'efficacité des mesures mises en place sur le développement de la faune et de la flore.
- Un tableau de bord annuel de suivi et d'enlèvement des déchets (liquides : eaux grises/noires et solides). Ce tableau de bord permettra de quantifier l'apport des zones de mouillages sur la part de déchets collectés et d'évaluer le bon dimensionnement des équipements de collecte.
- Un tableau de bord annuel de suivi des incidents susceptibles de nuire à l'environnement (ex : vidange en mer d'un plaisancier amarré). Ce tableau de bord permettra de recenser les sources de pollutions avérées lors de l'exploitation des zones de mouillages et permettra ainsi d'adapter si besoin les outils de réponse.
- Pour les bouées, corps morts et chaînes d'amarrages :
 - ▷ Une inspection visuelle par le gestionnaire à minima une fois par an ;
 - ▷ Une inspection détaillée par un prestataire spécialisé une fois tous les deux ans et systématiquement après chaque événement météo-océanographique exceptionnel susceptible de porter atteinte à l'intégrité de la structure.
- Pour les enrochements de protection du terre-plein situé au Quartier du Fort (Saint-Pierre) à une inspection détaillée des zones immergées et émergées par un prestataire spécialisé une fois tous les deux ans et systématiquement après chaque événement météo-océanographique exceptionnel susceptible de porter atteinte à l'intégrité de la structure.
- Pour les équipements légers à terre et autres ouvrages, à un entretien régulier des équipements afin de garantir leur propreté et leur bon état. Les modalités de maintenance de ces équipements seront définies entre CAPNord et le gestionnaire des ZMO dans le règlement d'exploitation des Zones de Mouillages.

3 COMPATIBILITE DU PROJET AVEC LES PLANS, SCHEMAS ET DOCUMENTS D'URBANISME

Le projet :

- **Est compatible avec le Plan de Protection contre les Risques Naturels en vigueur** sous réserve de respecter les prescriptions associées aux différents aléas présents sur le site, dont notamment la réalisation d'une étude géotechnique pour les aménagements à terre, ainsi que la réalisation d'une étude de risque hydraulique sur le terre-plein du Quartier du Fort, en rive droite de la Roxelane ;
- **Est compatible avec les Plans Locaux d'Urbanisme des communes de saint-Pierre et du Carbet.**
- **Est compatible avec les objectifs du SDAGE 2016-2021 ;**
- **Est compatible avec le SAR-SMVM** (ce dernier est en cours de révision).
- **Est compatible avec le Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PPGDND)**

4 ETAT INITIAL DU SITE

Synthèse

Milieu Physique : La Martinique, connaît un climat tropical dont les précipitations sont caractérisées par de forts cumuls, une grande variabilité spatiotemporelle et un nombre de jours pluvieux important. La température et l'ensoleillement sont relativement stables tout au long de l'année.

Le projet est implanté sur des terrains alluvionnaires, dont la topographie est comprise entre +0 et +4 m NGM.

Situé en bordure du littoral, le projet est en partie situé à l'aval de deux masses d'eau :

- La Roxelane, présentant un état écologique et chimique moyen en raison des activités humaine (assainissement, agriculture et industrie) ;
- La rivière du Carbet, présentant un bon état chimique et écologique.

Les eaux souterraines au droit du projet appartiennent à la masse d'eau souterraine dite « Nord-Caraïbe », en bon état qualitatif et quantitatif.

Le projet est en interface direct avec le milieu marin, sur la masse d'eau « Nord Caraïbe » présentant un état écologique moyen. La principale pression concernant cette masse d'eau est l'assainissement. Le marnage est peu important (environ 50 cm) et la bathymétrie dans la zone du projet comprise entre -25 et -5 m NGM. Les principaux substrats présents sont le sable et les fonds sablo-rocheux.

Milieu Naturel : Le projet n'est pas concerné par un zonage naturel réglementaire ou d'inventaire (ZNIEFF, Zone Humide, Arrêtés de Protection du Biotope, Sites inscrits/classés, ...)

Il s'inscrit au sein des territoires du Parc Naturel Régional de la Martinique, du Parc Naturel Marin de la Martinique et d'une Aire Marine Protégée (sanctuaire AGOA des mammifères marins).

Il ressort des investigations faune-flore que la sensibilité écologique des habitats présents soit en majeure partie peu sensible à l'implantation de mouillage car majoritairement constitué de l'espèce invasive *Halophila stipulacea*. Deux zones présentent toutefois une sensibilité importante au regard de leur rôle de nurserie ou d'alimentation indispensables pour le développement de nombreuses espèces fixes ou mobiles :

- Les zones de présence de *Syringodium filiforme* et *Thalassia testudinum* (ZMO « Le Coin ») ;
- Les zones rocheuses à peuplement corallien en bordure de tombant (ZMO « Poudrière » et « Quartier du Fort »).

Milieu Humain : Les zones de mouillages organisées sont situées au sein d'un secteur urbanisé. De nombreuses activités en lien avec la mer sont recensés : pêche, aquaculture, transport maritime, plongée, baignade. L'activité de plaisance actuelle n'est pas structurée, une soixantaine de bateaux en moyenne sont ainsi présents dans la rade de Saint-Pierre.

De nombreux monuments historiques sont présents. Une zone d'exclusion des épaves interdisant les mouillages est présente sur une partie de la rade de Saint-Pierre, et des statues (Manman Dlo) ont été enfouies près du rivage.

Aucun prélèvement pour l'eau potable ou l'agriculture n'est recensé à proximité du projet. Ce dernier n'est pas non plus concerné par des sites et sols pollués ou par un Plan de Protection contre les Risques Technologiques.

Le tableau à la page suivante présente une description des principales composantes de l'environnement dans son état initial et une caractérisation des sensibilités au regard du projet envisagé. La sensibilité exprime le risque d'altération ou de perte de la valeur de l'enjeu environnemental du fait de la réalisation du projet. Il s'agit de qualifier et quantifier le niveau d'impact potentiel du projet sur l'enjeu étudié.

Intervenant en amont du projet, cette analyse a vocation à définir les principaux points de vigilance et opportunités dans la conception globale du projet (infrastructures, mode de réalisation des travaux et exploitation) afin d'optimiser son intégration environnementale.

Echelle de sensibilité :

Non concerné
Faible
Moyenne
Forte

Composants de l'environnement – Etat initial			Enjeux	Sensibilités
MILIEU PHYSIQUE	Climat		Climat de type tropical, caractérisé par des forts cumuls de pluie, une forte variabilité spatio-temporelle et un nombre de jours pluvieux importants. Les températures et l'ensoleillement varient relativement peu au cours de l'année.	
	Géologie / Topographie	Topographie	La partie à terre du projet est implanté sur des terrains alluvionnaires (anthropique pour certains) compris entre +0 et + 4m NGM	Secteur soumis aux risques naturels submersion marine et inondation. Des prescriptions spécifiques prévues par le Plan de Protection contre les Risques Naturels sont à prendre en compte.
	Hydrologie	Cours d'eau	Les aménagements à terre sont en partie concernés par le lit majeur de deux rivières : la Roxelane et la rivière du Carbet	
	Hydrogéologie	Masse d'eau souterraine	La parcelle du projet est située sur la masse d'eau souterraine « Nord Caraïbe ».	
		Qualité des eau souterraines	Bon état qualitatif, mais vulnérabilité plus forte au droit du site en raison de la nature des sols.	Risque de pollution des eaux souterraines par infiltration en raison de la vulnérabilité plus forte des sols (terrains sédimentaires)
		Quantité des eau souterraines	Bon état quantitatif	
	Milieu marin	Masse d'eau littorale	Le projet est située en contact direct avec la masse d'eau littorale « Nord Caraïbe »	
		Qualité des eaux	Etat chimique indéterminé en 2013 et objectif d'atteinte du bon état chimique en 2021 ; Etat écologique médiocre en 2013 et un objectif d'atteinte d'un bon état global en 2027 ; Principales pressions sur la masse d'eau : Assainissement, Agriculture, Industrie.	Le projet doit viser un objectif de non-dégradation de la qualité des eaux, et si possible d'amélioration (via la mise en place de traitement des eaux grises/noires et la collecte des déchets de la plaisance)
		Bathymétrie	Bathymétrie au droit du site : entre -5 et -25m NGM	
		Marnage	Faible marnage (inférieur à 1m)	Implantation des mesures d'écoconception en fonction du marnage.
Houles et courants		Site pouvant être soumis à de fortes houles	Necessite la mise en place d'aménagements spécifiques pour protéger le terre-plein du Quartier Du Fort.	
MILIEU NATUREL	Zones naturelles	ZNIEFF	Non concerné	
		APB	Non concerné	

Composants de l'environnement – Etat initial		Enjeux	Sensibilités	
	Zones Humides	Non concerné		
	Forêts	Non concerné		
	Sites inscrits / classés	Non concerné		
	Réserve naturelle	Non concerné		
	Contrat de milieu	Non concerné		
	Parc Naturel Régional	Projet situé au sein du PNRM	Projet concerné par l'objectif de protection et valorisation des milieux naturels du PNRM	
	Parc Naturel Marin	Projet situé au sein du PNMM	Projet concerné par les missions 1-2-3-5-6-7 du PNMM visant l'information/sensibilisation des usagers, la protection/valorisation du milieu et l'acquisition de connaissance	
	Aire Marine Protégé	Projet situé au sein du sanctuaire AGOA	Projet concerné par l'information et la sensibilisation des usagers aux enjeux de préservation des mammifères marins et aux règles de bonnes pratiques à respecter, ainsi qu'à l'amélioration de la qualité des eaux (traitement eaux grises/noires et macrodéchets).	
	Espace du Conservatoire du Littoral	Non concerné		
		Biocénose benthique	<i>Biocénoses principalement constitués par des communautés de fond meubles nu ainsi que par des herbiers</i>	La majeure partie des herbiers est peu sensible à l'implantation de mouillage car principalement constitué de l'espèce invasive <i>Halophila stipulacea</i> . Une attention particulière doit toutefois être portée sur les quelques zones rocheuses où des peuplements non bio-construits sont présents.
MILIEU HUMAIN	Activités et loisirs	Agriculture	Pas d'activité agricole à proximité	
		Pêche	Activité de pêche présente à proximité du projet (pontons de débarquement des pêcheurs, tirage de la senne)	Besoin de maintenir l'activité de pêche
		Plaisance	Nombreux bateaux en mouillage forain	Le projet participe au développement de la plaisance en phase exploitation en augmentant l'offre d'amarrage e les services dédiés aux plaisanciers.
		Baignade	Projet concerné par des site de baignade	Projet ayant fait l'objet d'une concertation afin d'éviter une incidence négative sur l'activité de baignade.

Composants de l'environnement – Etat initial			Enjeux	Sensibilités
	Patrimoine	Monuments historiques	Projet concerné par des périmètres de protection de monument historique	Présence de vestiges non-classés, intégrés au projet pour être valorisés
	Usages de l'eau	Pour l'Agriculture	Non concerné	
		Pour l'AEP	Non concerné	
	Servitudes et réseaux	Servitudes	Zone d'exclusion des épaves. Statue immergée de ManManDlo	Respect des délimitations des zones interdites au mouillage. Non-dégradation et maintien de l'accès aux statues sous-marines pour les baigneurs.
	Sites et sols pollués	BASOL	Non concerné	
	Risques technologiques	PPRt	Non concerné	

5 INCIDENCES DU PROJET ET MESURES D'ÉVITEMENT, DE RÉDUCTION ET DE COMPENSATION ASSOCIÉES

Synthèse

La majeure partie des incidences négatives est liée à la phase travaux en raison de la circulation d'engins, de la génération de bruits et des risques de pollutions liés au chantier. Le chantier aura une incidence positive sur l'activité locale.

En phase d'exploitation, les incidences négatives sont liées au risque de pollution en cas d'accident. Le projet présente toutefois de nombreuses incidences positives au regard du développement économique et touristique du secteur Nord Caraïbe ainsi que du point de vue environnementale via la protection des fonds marins grâce aux ancres adaptés, au développement de la biodiversité lié à l'écoconception, et à la protection du milieu via la gestion des déchets liquides et solides.

6 AUTEURS DE L'ETUDE

Acteur majeur de l'ingénierie des infrastructures urbaines et de l'environnement, SAFEGE - SUEZ Consulting se positionne, depuis plus de 60 ans, comme concepteur de solutions d'aménagement durable, auprès des collectivités, autorités publiques et industriels.

SAFEGE - SUEZ Consulting est une société d'ingénierie pluridisciplinaire au service de l'aménagement de la ville et des territoires.

Raison sociale :	SAFEGE
Forme juridique :	SAS
Capital :	8 500 040,00 €
Numéro SIRET :	542 021 829 00719
Code APE :	7112 B
Adresse locale :	SAFEGE 1 ZA Manhity Immeuble Gremeau 97232 LE LAMENTIN
Représentant :	<i>M. BONNAFE Arnaud</i> (Directeur Agence Martinique)
Adresse du siège social :	SAFEGE 15/27 rue du Port Parc de l'Île 92000 NANTERRE

L'étude a été réalisée par :

NOM / Prénom	Qualité	Contact
CHEREAU Edouard	Ingénieur de projets	edouard.chereau@suez.com
WECH Pauline	Ingénieur de projets	pauline.wech@suez.com
BONTE Benoit	Directeur de projets	benoit.bonte@suez.com